

Structure	Mise à jour de la convention	Actions	Subvention 2020
<p>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles LILLE METROPOLE</p> <p>CIDFF LILLE METROPOLE</p> <p>SIRET : 314 175 829 00048</p>	<p>Au regard des nouvelles missions confiées au CIDFF et d'une modification de son représentant, la mise à jour de la convention a été autorisée par délibération du Conseil Communal de la commune associée de LOMME en date du 14 octobre 2010 sous forme de convention de partenariat et d'objectifs.</p> <p>Par traité de fusion en date du 1^{er} juin 2019, les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Lille, Marcq en Baroeul, Roubaix et Tourcoing, ont pris la dénomination unique « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles LILLE METROPOLE » (CIDFF LILLE METROPOLE) dont le siège social est situé 198 rue de Lille à Roubaix 59100.</p>	<p>Le CIDFF LILLE METROPOLE assure des permanences juridiques hebdomadaires à la Maison du Citoyen, qui consistent à conseiller les Lommois dans les domaines du droit de la famille, du travail, de la sécurité sociale, du conseil conjugal, de la médiation familiale et des violences intra- familiales ; dispense tout au long de l'année l'information aux partenaires de la Maison du Citoyen et propose un suivi par une psychologue du CIDFF de LILLE aux usagers, notamment dans le cadre de violences conjugales et intrafamiliales.</p> <p>Dans le cadre de ces permanences, qui ont lieu à la Maison du Citoyen tous les jeudis matin, 307 personnes ont été prises en charge durant l'année 2019, 67 du 1^{er} janvier au 16 mars 2020, 90 de mi-avril à fin juillet 2020 avec beaucoup de disponibilité et une grande réactivité durant cette période particulièrement difficile de crise sanitaire majeure.</p> <p>Dans les cas nécessitant une réponse d'urgence, les lommois sont reçus dans la journée dans les locaux du CIDFF Lille Métropole 198 rue de Lille à Roubaix ou peuvent bénéficier d'un rendez-vous téléphonique privilégié avec leurs services.</p> <p>Le CIDFF a également participé à la Journée de la Femme le 8 mars 2020 et interviendra durant le dernier trimestre 2020 en fonction des projets qui seront mis en place par la Maison du Citoyen et le CDAD du Nord afin d'apporter aide et conseils en matière de droit de la famille ; organisera des rencontres juridiques sur cette thématique et plus particulièrement sur les violences conjugales et intra-familiales et sera partenaire lors de la Journée Mondiale de Lutte contre les violences faites aux Femmes dans la semaine du 25 novembre 2020.</p>	<p>4000 €</p>

Structure	Mise à jour de la convention	Actions	Subvention 2020
<p>Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés et les représentants du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord – FNATH</p> <p>SIRET : 783 710 395 00014</p>	<p>Au regard des nouvelles missions confiées à la FNATH, la mise à jour de la convention a été autorisée par délibération du Conseil Communal de la commune associée de LOMME en date du 19 mai 2011 sous forme de convention de partenariat et d'objectifs à laquelle une mise à jour de l'article 1 a été ajoutée et autorisée par délibération numéro 2012/86 le 26 septembre 2012.</p>	<p>La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés assure des permanences juridiques à la Maison du Citoyen en matière de droit social.</p> <p>Dans les cas nécessitant une réponse d'urgence, les lommois sont reçus dans la journée dans les locaux de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés 4 boulevard Louis XIV à Lille ou peuvent bénéficier d'un rendez-vous téléphonique avec les juristes compétents en matière de droit social.</p> <p>L'augmentation importante du nombre de demandes de la population en matière du droit du travail a nécessité la mise en place d'une permanence mensuelle complémentaire assurée par un juriste spécialisé à compter du 01 janvier 2018,</p> <p>La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés participe également à l'ensemble des actions mises en place auprès des professionnels et du public dans le domaine de l'accès au droit.</p>	<p>3 000 €</p>
<p>Association Intercommunale d'Aide aux Victimes d'Infractions et de Médiation – AIAVIM</p> <p>SIRET : 340 734 235 00013</p>	<p>La mise à jour de cette convention a été autorisée par délibération du Conseil Communal de la commune associée de LOMME en date du 16 novembre 2011 sous forme de convention de partenariat et d'objectifs.</p>	<p>Depuis plus de 20 ans, l'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation procure aux LOMMOIS une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches, elle assure également dans le cadre de ces permanences le traitement des mesures de médiation pénale diligentées par le Parquet de Lille concernant les LOMMOIS (à l'exception toutefois des médiations diligentées dans le cadre du traitement en temps réel dont les convocations sont remises par voie d'Officier de Police Judiciaire).</p> <p>L'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation met enfin à disposition des LOMMOIS son pôle psychologique.</p> <p>Le partenariat avec la Maison du Citoyen permet aux usagers victimes d'infractions d'être orientés de manière privilégiée en dehors de la permanence du samedi matin vers les juristes de l'association présents du lundi au vendredi au Tribunal Judiciaire de LILLE.</p> <p>Durant le dernier trimestre de cette année 2020, l'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation participera aux actions visant à informer les femmes sur leurs droits dans le cadre de la journée de lutte contre les violences qui leur sont faites et sera appelé à participer aux informations qui seront proposées à différents publics par la Maison du Citoyen et le CDAD du Nord sur la thématique des dangers d'Internet.</p>	<p>6 882 €</p> <p>Subvention calculée sur une base proportionnelle à son importance démographique à concurrence de 0.24 centimes d'euros par habitant pour la mise en œuvre de permanences juridiques hebdomadaires à la Maison du Citoyen ou tout autre site appartenant à la commune associée de LOMME</p>